



NATIONAL CAPITAL COMMISSION  
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

**Comité consultatif public du projet Bâtir LeBreton  
à la Commission de la capitale nationale  
Mandat**

Dans le cadre de son approche globale de mobilisation du public, et au moment où elle s'apprête à achever le plan directeur conceptuel définitif du projet Bâtir Le Breton; à faire une demande de modification au Plan directeur de la ville d'Ottawa; et à entamer la première étape de l'aménagement du terrain de la bibliothèque, la Commission de la capitale nationale (CCN) souhaite créer un comité consultatif public (CCP) pour le projet.

Les membres du CCP formeront un groupe actif et inclusif invité à adresser des conseils et à communiquer ses connaissances expertes; à formuler des avis; à assurer la liaison avec les groupes communautaires; à donner son point de vue sur les usagers futurs des plaines LeBreton et la collectivité envisagée; et à faire des recommandations sur divers sujets ayant un impact communautaire.

**Mandat et objectifs**

Le comité consultatif public (CCP) de Bâtir LeBreton a pour mandat d'aider la CCN à élaborer et à mettre en œuvre le plan directeur conceptuel du projet Bâtir Le Breton et les étapes d'aménagement subséquentes du projet, en formulant des commentaires équitables et équilibrés, dans les limites du champ de compétences de ses membres; en transmettant de l'information aux membres des groupes et des secteurs que ses membres représentent; et en donnant son avis sur divers sujets d'intérêt communautaire.

Le CCP joue un rôle de premier plan dans l'examen des propositions du projet; la transmission des connaissances; et l'arrimage du projet aux priorités communautaires. Il formule aussi des recommandations à l'intention du conseil d'administration de la CCN sur les grands enjeux du plan directeur conceptuel et des étapes d'aménagement subséquentes du projet.

En créant ce comité, la CCN espère obtenir une grande variété de points de vue qui l'aideront à définir les principaux jalons du projet. Le CCP est soumis à un examen par des pairs, par l'entremise du Comité mixte d'examen du design (CMED) du projet et du Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN.

Plus précisément, le CCP fournit son appui, une expertise, des conseils et l'apport de son réseau, dans les grands domaines d'intérêt suivants :

- établissement d'une vie de quartier, expérience des usagers et logement abordable;
- santé et durabilité;
- développement économique et tourisme;
- transport durable;



## NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

- arts, culture et patrimoine.

La CCN consulte le CCP afin de valider les objectifs et les cibles des processus d’approvisionnement de la mise en œuvre par étapes du plan directeur conceptuel, y compris la première étape, soit l’aménagement du terrain de la bibliothèque. Sur ce dernier point, le CCP formule des commentaires en continu à la CCN et au promoteur sélectionné.

### **Principes**

Le travail du CCP est encadré par la politique d’engagement avec le public de la CCN, qui repose sur les principes ci-après.

#### ***Transparence***

Le but et les objectifs des activités d’engagement avec le public sont clairs pour les participants, à qui on aura expliqué sans ambiguïté de quelle façon et dans quelle mesure leurs commentaires peuvent influencer sur l’issue du plan ou du projet faisant l’objet de la discussion.

#### ***Utilité***

S’il s’agit d’une activité de consultation publique, le résultat de la consultation n’est pas déterminé d’avance. Les participants ont la chance d’exprimer leurs idées et leurs préférences; d’émettre des commentaires sur les décisions proposées; et d’envisager d’autres solutions.

#### ***Respect***

Le public participe, exprime sa pensée et expose ses idées de manière respectueuse, en suivant le code de conduite et les règles d’étiquette de la CCN qui régissent les réunions publiques, afin que la procédure soit constructive.

#### ***Inclusion***

L’endroit choisi pour tenir une activité d’engagement avec le public est universellement accessible. Les points à l’ordre du jour et le matériel sont préparés et présentés de manière à faciliter la participation d’un large éventail de personnes, y compris les personnes à mobilité réduite, malvoyantes ou sourdes.

#### ***Clarté***

Tous les participants ont accès à des renseignements pertinents, à jour et clairs sur les particularités du projet. Ces renseignements doivent être rédigés en langage clair et simple, de manière à être compris facilement par un profane et conformément à la politique de communication du gouvernement du Canada.



## NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

### **Responsabilisation**

Les participants sont informés des résultats des activités d'engagement avec le public auxquelles ils participent. S'il s'agit d'une activité de consultation publique, la CCN prépare et publie un rapport de consultation publique qui résume les commentaires des participants.

### **Réactivité**

La CCN répond consciencieusement et dans les meilleurs délais aux questions et commentaires constructifs du public.

### **Cohésion**

Même si chaque projet a ses caractéristiques et ses exigences propres, les politiques, les principes et les processus énoncés dans la politique d'engagement avec le public de la CCN s'appliquent uniformément d'un projet à l'autre, et d'un groupe d'intérêt à l'autre, de manière à promouvoir l'équité.

### **Responsabilités**

En raison de sa nature consultative, le CCP procure à la CCN des perspectives et des recommandations précieuses à propos de la mise en œuvre du plan directeur conceptuel et de divers enjeux communautaires, et la CCN les prend en considération.

Les réunions se tiennent à des moments stratégiques au cours du projet et visent à dégager de nouvelles avenues et des idées portant sur divers intérêts communautaires, dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur conceptuel.

Il est attendu que les membres du CCP examinent la documentation fournie par la CCN avant la réunion. Ils sont ainsi prêts à donner leur point de vue et à avoir une discussion éclairée, de manière à recommander des solutions et à fournir une grande variété de points de vue tout au long des étapes de planification.

La composition du CCP reflète la diversité des intérêts communautaires et autres qui sont en jeu. Chacun des membres accepte de ne pas s'en tenir strictement à la défense des objectifs spécifiques du groupe ou du secteur qu'il représente et s'efforce de satisfaire équitablement et raisonnablement tous les intérêts en jeu.

L'équipe du projet Bâtir Le Breton fournit au CCP les renseignements, les présentations et les études pertinentes dont ce dernier a besoin et contribue à l'élaboration de l'ordre du jour. La Division des affaires publiques de la CCN assure la liaison avec les membres du CCP et l'équipe du projet, et veille à ce que l'information circule bien.

#### Responsabilités de la coprésidence

- Assurer la direction du CCP et son fonctionnement efficace.
- Convoquer les réunions et en gérer le déroulement; établir l'ordre du jour; et gérer la durée des présentations, afin qu'il reste suffisamment de temps ensuite pour avoir une bonne discussion.



## NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

- Faciliter les communications ouvertes et constructives parmi les membres du CCP et encourager la contribution de chacun au cours des délibérations.
- Faire rapport des discussions et se faire le porte-parole du CCP auprès des médias.
- Veiller à ce que tous puissent s'exprimer dans un climat sûr, ouvert et honnête, et voir au respect du code de conduite et des règles d'étiquette de la CCN qui régissent les réunions.

### Attentes à l'égard des membres

- Travailler dans un esprit de collaboration, y compris avec les personnes dont les avis et les intérêts diffèrent des leurs, voire y sont concurrents; et adopter un juste équilibre entre la défense des droits du groupe ou du secteur qu'ils représentent et la collaboration.
- Représenter efficacement au moins un des secteurs ou des groupes concernés par l'aménagement des plaines LeBreton.
- Donner leur avis sur les idées exprimées, adresser des conseils et proposer des solutions.
- Tenir les groupes ou les secteurs qu'ils représentent au courant du travail du CCP et recueillir leurs commentaires.

### Rôle des membres d'office

- Assister aux réunions en tant qu'observateurs.
- Faire rapport à l'organisation qu'ils représentent.

La CCN fournit les ressources logistiques et opérationnelles nécessaires à la tenue des réunions.

### Recrutement des membres

La CCN identifie les principales parties prenantes et les experts pertinents dans les grands domaines d'intérêt énumérés à la section sur le mandat et les objectifs du CCP.

Si la CCN identifie une personne en particulier, elle communique avec elle pour lui parler de son éventuelle participation au CCP. Elle l'invite ensuite à lui faire parvenir son curriculum vitæ en vue d'évaluer sa candidature plus avant. Si la CCN identifie plutôt une organisation, elle demande à ses dirigeants de soumettre le curriculum vitæ de deux personnes en vue d'évaluer leur candidature, chacune devant avoir une expérience pertinente du domaine.

La durée initiale du mandat d'un membre est de deux ans, avec possibilité de renouveler pour un ou deux ans.

La sélection tient compte de la représentation genrée des personnes candidates, de la diversité et d'autres valeurs sociales.



## NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

### Composition

Le CCP compte environ 15 membres bénévoles choisis parmi les principales parties prenantes de la région de la capitale du Canada.

Les membres du CCP représentent l'un des secteurs ou des groupes suivants :

- association communautaire locale;
- logement abordable;
- transport actif;
- durabilité;
- santé, services sociaux, soins à l'enfant, éducation;
- arts et culture;
- patrimoine;
- travail et emploi;
- construction et construction domiciliaire;
- communautés autochtones;
- commerces locaux et développement économique local;
- tourisme;
- résidents du secteur (2);
- usagers du logement abordable.

Sont membres d'office des représentants de l'équipe du projet Bâtir LeBreton, à la CCN, et de la Ville d'Ottawa. Leur nombre et leur poste varient en fonction des points à l'ordre du jour des réunions.

Le CCP est coprésidé par deux personnes :

- une personne sélectionnée par les membres du CCP;
- une personne sélectionnée par la direction de l'équipe du projet Bâtir Le Breton, à la CCN.

### Fonctionnement et fréquence des réunions

#### Généralités

- Les rencontres ont lieu au début de chaque étape du projet d'aménagement des plaines LeBreton (la CCN prévoit la tenue de réunions trimestrielles, mais le calendrier des rencontres demeure flexible afin que le CCP puisse donner son avis aux moments stratégiques du projet).
- Les rencontres ont lieu au Labo d'urbanisme de la CCN, situé au 40, rue Elgin, à Ottawa, ou en ligne, sur l'une des plateformes de vidéoconférence de la CCN.



## NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

- Les réunions se déroulent dans les deux langues officielles, chacun pouvant s'exprimer dans la langue de son choix.
- Le quorum est fixé à huit membres (en tenant compte que le CCP en compte 15), et les membres d'office sont exclus.
- Le remplacement en cas d'absence n'est pas permis, sauf si la coprésidence le permet.
- Le procès-verbal est public et publié.
- Il est possible de former un sous-comité ou un comité spécial pour s'acquitter de certaines tâches.
- La suggestion d'un changement au mandat du CCP est soumise à la CCN pour être évaluée.
- L'information circule au moyen d'une infolettre envoyée par courriel et au cours des réunions.
- Des réunions spéciales sont convoquées au besoin.

### Jalons du projet

La fréquence et la date des réunions sont établies en fonction des jalons ci-après.

JALON	ÉCHÉANCE
STRATÉGIES QUI RESTENT POUR TERMINER LE PLAN DIRECTEUR CONCEPTUEL DÉFINITIF	Automne 2020
CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA PREMIÈRE ÉTAPE D'AMÉNAGEMENT (TERRAIN DE LA BIBLIOTHÈQUE)	Automne 2020
CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPROVISIONNEMENT DE L'ÉTAPE D'AMÉNAGEMENT SUIVANTE	Printemps 2021
DÉBUT DE LA PLANIFICATION DES ÉLÉMENTS DU DOMAINE PUBLIC	Printemps 2021

### Transparence

La CCN a pris l'engagement d'agir avec transparence et de tenir le public informé de ses activités d'engagement avec lui. Elle publie donc le nom des membres du CCP ainsi que les ordres du jour, procès-verbaux et recommandations du comité, y compris toute réponse de la CCN, le cas échéant.



## NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

### Confidentialité et protection des renseignements personnels

Au sein du CCP, les renseignements qui circulent et les discussions se veulent ouverts et transparents. De manière générale, les échanges du comité ne sont pas considérés comme étant confidentiels.

Cependant, il pourrait arriver que certains renseignements le soient. Par conséquent, pour assurer l'intégrité des renseignements importants sur le plan commercial, l'aspect confidentiel de tout renseignement qui doit rester confidentiel doit être clairement indiqué. De cette façon, un membre qui ne souhaiterait pas recevoir de tels renseignements ou participer aux discussions confidentielles pourrait s'abstenir de prendre part à la partie confidentielle des réunions.

Cela dit, quand un membre du CCP décide de participer à la partie confidentielle des réunions, il doit signer une entente de confidentialité et de non-divulgateur, s'engageant ainsi à garder confidentiels les renseignements reçus comme tels; à ne s'en servir qu'aux fins prévues au mandat du comité; et à ne pas les communiquer à des tiers.

Avant de transmettre un renseignement confidentiel à une personne qui ne fait pas partie du CCP ou à une organisation qui y est représentée, il est obligatoire d'en aviser la coprésidence au préalable. Il s'ensuit une discussion entre le membre et la coprésidence pour déterminer l'aspect confidentiel des renseignements, par exemple s'ils ne le sont plus ou s'ils peuvent être transmis aux personnes ou à l'organisation en question sous certaines conditions. Il appartient ensuite au membre de décider s'il veut toujours communiquer les renseignements, compte tenu des conditions imposées.

De même, avant de transmettre un renseignement confidentiel aux autres membres du comité, il est obligatoire d'en aviser la coprésidence au préalable. Il s'ensuit une discussion entre le membre et la coprésidence pour déterminer l'aspect confidentiel des renseignements. La coprésidence décide par la suite si elle considère ces renseignements confidentiels ou non. Il appartient ensuite au membre de décider s'il veut toujours communiquer les renseignements aux autres membres.

Aucun document de réunion ne doit contenir un renseignement qu'un membre ou la CCN ne sont pas disposés à divulguer pour des motifs de confidentialité. Tout document ou renseignement que les parties conviennent de traiter de manière confidentielle doivent être identifiés comme ayant été fournis et reçus de manière confidentielle et ne doivent pas être divulgués, à moins que la loi ou un tribunal ne l'exige.

Puisque la CCN est une société d'État, elle est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de même aux politiques en matière de protection des renseignements personnels du gouvernement du Canada. Par conséquent, les délibérations du CCP et l'ensemble de sa documentation y sont soumis.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION  
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

**Conflit d'intérêts**

Si un membre du CCP fait face à un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel concernant une question présentée au CCP, ce membre en informe la coprésidence (ou, si ce membre assure la coprésidence, la personne-ressource aux Affaires publiques de la CCN) avant que le CCP n'examine de la question. Si la coprésidence ou la CCN, selon le cas, estime qu'il y a conflit d'intérêts, elle informe le CCP de l'intérêt du membre, qui ne participe pas à l'examen de la question.

**Fin du mandat**

Le mandat d'un membre prend fin dans les 10 jours suivant un avis de sa part ou un avis de la CCN.